

LOI N° 2000-04 DU 22 MARS 2000

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 27 décembre 1999 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement partiel du Projet d'hydraulique pastorale et agricole.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

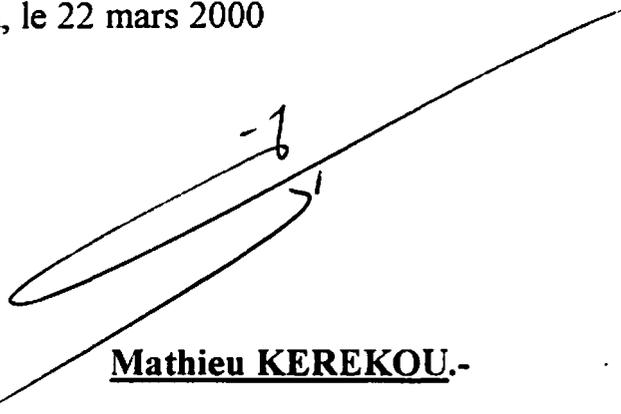
Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de prêt signé le 27 décembre 1999 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour un montant de quatre milliards (4.000.000.000) de francs CFA dans le cadre du financement partiel du Projet d'hydraulique pastorale et agricole.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 22 mars 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



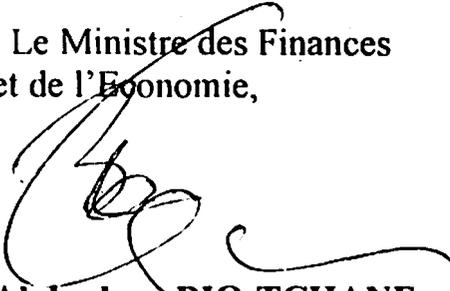
Mathieu KEREKOU.

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



Bruno AMOUSSOU.

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



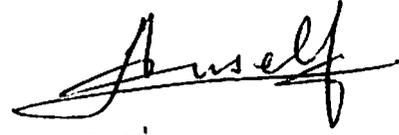
Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre Chargé des Relations
avec les Institutions, la Société
Civile et les Béninois de l'Extérieur,



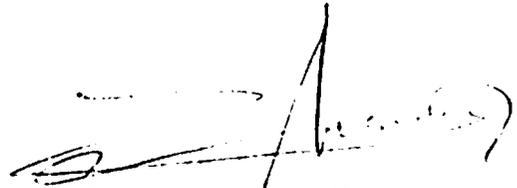
Sylvain Adékpédjou AKINDES.-

Le Ministre des Mines, de
l'Energie et de l'Hydraulique,



Félix Éssou DANSOU.-

Le Ministre du Développement
Rural,



Théophile NATA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE
4 MMEH 4 MDR 4 MCRI-SCBE 4 AUTRES MINISTERES 14 SGG 4 DGBM-
DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.